



GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

Gel hydro-alcoolique pour l'antisepsie des mains : Formule 4 au sens de l'arrêté du 17 avril 2020.

Les produits hydro-alcooliques sont actuellement les seuls produits disponibles pour l'inactivation rapide et efficace d'un large éventail de micro-organismes qui peuvent être présents sur les mains.

COMPOSITION :

Éthanol (70% en volume) - Glycérol - Acrylate copolymer neutralisé.

RECOMMANDATION DE L'OMS :

L'OMS recommande l'utilisation de produits hydro-alcooliques sur les bases suivantes :

1. Avantages intrinsèques de l'activité antimicrobienne rapide et à large spectre présentant un risque minime de résistance aux agents antimicrobiens, basés sur l'évidence.
2. Utilisation appropriée dans des environnements disposant de ressources limitées en eau, dans des zones sans lavabos ou autres installations nécessaires à la pratique de l'hygiène des mains disponibles (y compris l'accès à de l'eau propre, à des essuie-mains, etc.).
3. Facilitation de l'amélioration de l'observance à l'hygiène des mains en rendant le processus plus rapide, plus pratique et immédiatement accessible sur le lieu de soins.
4. Avantage économique par la réduction des coûts annuels de l'hygiène des mains, représentant environ 1% des coûts supplémentaires générés par les infections associées aux soins.
5. Minimisation des risques d'effets secondaires en raison d'une meilleure acceptabilité et d'une meilleure tolérance cutanée par rapport à d'autres produits.

MODE D'EMPLOI :

Remplir la paume d'une main avec le gel et frictionner toutes les surfaces des mains jusqu'à ce que la peau soit sèche.

ÉTIQUETAGE :

Selon Règlement n°1272/2008/CE



GHS02



GHS07

DANGER



H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Stockage :

P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination :

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

ÉTIQUETAGE :

Tout reconditionnement doit respecter les dispositions spécifiques selon l'arrêté du 13 mars 2020 :

L'étiquette indique :

- le nom du gel : "Gel hydro-alcoolique pour l'antisepsie des mains - arrêté dérogatoire"
- la composition : "Ethanol - Glycérine – acrylate copolymer neutralisé"
- la concentration en éthanol : 70 % en V/V au plus tard pour les lots fabriqués à partir du 31 mai 2020
- nom du fabricant ayant réalisé le gel
- date de fabrication et numéro de lot
- les conditions de conservation
- la mention : "Pour application cutanée uniquement"
- la mention : "Eviter tout contact avec les yeux"
- la mention : "Maintenir hors de portée des enfants"
- la mention : "Liquide inflammable : tenir éloigné de la chaleur et de toute flamme"
- le mode d'emploi : "Remplir la paume d'une main avec le gel et frictionner toutes les surfaces des mains jusqu'à ce que la peau soit sèche."



COSMINPEX

CONSERVATION AVANT OUVERTURE :

2 ans dans les conditions de température ambiante (15-25°C).

TRANSPORT :

Se reporter au paragraphe 14 de la fiche de données de sécurité.

SAS COSMINPEX

3 Bld Anatole France, 92 100 Boulogne Billancourt, France
Tel: 01 86 96 93 20 - Mail: cosminpex@gmail.com